



Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2026 Commune de Villebois-les-Pins

L'an deux mille vingt-six, le 31 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Villebois-les-Pins, se sont réunis à 17 heures 30 à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 juillet 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Marianne ROUX, Jennifer NORIS, Bernard GIORDANO, Jean VELAY, Stéphane MONIER et Yann MARTIN.

Était absente : Clémence POREE qui a donné pouvoir à Jean VELAY

Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

Désignation du secrétaire de séance :

Jean VELAY est désigné secrétaire de séance

Approbation du CR du 26 mai 2026

Il est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération sur la taxe sur les habitations vacantes

- **Obligation légale :** Les communes de moins de 3 500 habitants doivent voter annuellement la vacance des locaux (article 1517 du CGI).
- **Problématique :** La liste transmise par la DFiP présente des erreurs (locaux non vacants identifiés).

Décision proposée :

- **Report du vote** jusqu'à régularisation de la liste par la DFiP.
- **Engagement de la commune :** Vérifier et corriger la liste avec la DfiP.

"La liste des locaux vacants transmise par la DFiP comporte des erreurs manifestes, ce qui rend impossible un vote éclairé. Plutôt que de risquer des contentieux ou une perte de recettes, Madame le Maire propose de suspendre ce vote jusqu'à ce que la DFiP fournisse une liste fiable. Cette décision est prudente et responsable."

Vote : Pour [7] Contre [0] Abstention [0]

2. Délibération pour la fixation des coefficients de modulation (AEP et assainissement)

Objet : Fixation des coefficients de modulation pour les redevances de performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif – Année 2026

- **Obligation légale** : L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse impose des redevances de performance pour l'eau potable et l'assainissement.
- **Coefficients 2026** : Calculés sur la base des performances 2024 (année N-2).
- **Coefficients proposés** selon les données enregistrées dans le SISPEA

(Portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement).

Eau potable : **0,28** → Contre-valeur : **0,0168 €/m³** (0,06 € × 0,28).

Assainissement : **0,50** → Contre-valeur : **0,045 €/m³** (0,09 € × 0,50).

Les coefficients doivent être communiqués à l'Agence de l'eau avant le 31 décembre 2026. Ces redevances seront intégrées aux factures d'eau dès 2027.

"Ces coefficients reflètent la performance de nos réseaux, évaluée par l'Agence de l'eau. Ils sont obligatoires et financent des actions essentielles comme la réduction des fuites ou l'amélioration du traitement des eaux usées. Madame le Maire propose de les valider tels quels, conformément aux données transmises par l'Agence."

Vote : Pour [7] Contre [0] Abstention [0]

3. Décisions modificatives : Ajustement budgétaire 2026

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour faire face aux dépenses et recettes initialement prévues le Conseil Municipal délibère pour une modification des crédits budgétaires 2026.

Les crédits budgétaires de la section de fonctionnement sont modifiés comme suit :

Chapitre	Article	Nature	Montant (€)	Sens
042	681	Dépenses	+5 643	CR
68	681	Dépenses	-5 330	DR
011	60621	Dépenses	-314	DR

Total section de fonctionnement : 0 € (équilibre maintenu).

Article 2 – Modifications en section d'investissement

Les crédits budgétaires de la section d'investissement sont modifiés comme suit :

Chapitre	Article	Nature	Montant (€)	Sens
021	212	Recettes	+35 000	Crédit
23	231	Dépenses	-35 000	Annulation

Total section d'investissement : +0 € (équilibre maintenu).

Équilibre budgétaire

Les modifications ci-dessus respectent l'équilibre budgétaire, conformément à l'article L. 1612-4 du CGCT. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement et d'investissement reste inchangé.

Exécution

Le Maire est autorisé à exécuter la présente décision modificative et à procéder aux virements de crédits nécessaires dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Le détail des modifications et des délibérations est consultable en mairie.

Vote : Pour [7] Contre [0] Abstention [0]

4. Révision du tarif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2026

Afin de nous conformer aux directives de l'Agence de L'Eau, après consultation et avis des élus, les tarifs eau et assainissement sont révisés comme suit :

Grille tarifaire

Poste	Tarif 2025	Tarif 2026
Abonnement eau	90 €/an/famille	90 €/an
Abonnement assainissement	65 €/an	65 €/an
Consommation eau (brute)	0,62 €/m ³	0,64 €/m³
Abonnement eau assainie	0,52 €/m ³	0,54 €/m³
Prix total du m ³ consommé (hors abonnements)	1,14 €	1,18 €

*Cette révision est **nécessaire pour garantir la pérennité de notre service public de l'eau**. Les hausses couvrent l'inflation, les coûts énergétiques et les investissements indispensables. Elles restent **inférieures à la moyenne départementale**.*

Madame le Maire propose de les adopter."

Vote : Pour [7] Contre [0] Abstention [0]

5. Fibre : Intervention d'un avocat suite LR d'ADN

La réception d'une lettre recommandée d'ADN dont le caractère juridique impacte la commune (la mettant en cause sur la légalité d'un refus d'arrêté de voirie) a fait l'objet par Madame Le Maire d'une consultation auprès d'un avocat pour un accompagnement juridique sur ce dossier.

6. Point sur les travaux en cours

Les travaux de l'aire de loisirs sont terminés en ce qui concernent ceux qui étaient prévus par les entreprises.

Nous avons profité de la présence de l'entreprise et de son matériel pour ajuster quelques autres travaux. Elagage à l'épaveuse du chemin du vieux village dont le couvert végétal retombait sur la voie (Réparation des regards sur la chaussée (2), pose d'un petit regard sur

la place de la mairie, pour faciliter l'arrosage des futures plantations, changement d'un gros regard à proximité du cimetière Saint Paul avec changement de pièces défectueuses dont ventouse double fonction, compteur d'eau et adduction d'une alimentation en eau pour le cimetière

7. Questions diverses :

A signaler : une panne sur la chaudière fuel des communs de l'appartement communal.

En attente de la venue du plombier pour la réparation.

Invitation à tous les élus du conseil à participer à une réunion avec un chargé sur les OLD obligations légales de débroussaillage de mission du Parc des Baronnies. RV pris pour le 5 août.

Un point a été fait sur le nettoyage de la station d'épuration. A tour de rôle et bénévolement les conseillers municipaux sont à votre service pour son entretien

Tous les points de l'ordre du jour ont été abordés. Madame le Maire clôt la séance et remercie les conseillers municipaux à 19 h 30.

Madame le Maire,

Marianne ROUX

